2007, un tremplin pour le thÃ©Ã¢tre algÃ©rien ?

Par Hassan Gherab. La Tribune. 15/02.2007

2007, un tremplin pour le thÃ©Ã¢tre algÃ©rien ?

Par Hassan Gherab. Jeudi 15 fÃ©vrier 2007

Avec 2007 sont venus ce qui semble Ãªtre les temps bÃ©nis du thÃ©Ã¢tre algÃ©rien. Lâ€™hypothÃ©tique est de mise. Car, le 4Ã¨me art ne doit le plus gros de cette embellie quâ€™Ã la conjoncture qui a pour nom Alger, capitale de la culture arabe 2007 et pour laquelle est prÃ©vue la production dâ€™une quarantaine de piÃ¨ces thÃ©Ã¢trales, grÃ¢ce Ã un budget consÃ©quent, mais tout aussi conjoncturel. Cette manne providentielle a dÃ©jÃ produit ses premiers effets. Des compagnies thÃ©Ã¢trales qui vÃ©gÃ©taient depuis des lustres se sont vues dotÃ©es de fonds pour produire une piÃ¨ce dans le cadre des Semaines culturelles des wilayas. Des troupes qui se morfondaient dans leur thÃ©Ã¢tre se sont vues programmÃ©es pour des tournÃ©es nationales subventionnÃ©es par le ministÃ¨re de la Culture. Le ministÃ¨re ira plus loin en instaurant les entrÃ©es gratuites pour que ces tournÃ©es atteignent leur objectif, qui est de donner au thÃ©Ã¢tre toutes ses chances de se diffuser largement et de conquÃ©rir un nouveau public.
Dans sa lancÃ©e, le ministÃ¨re de la Culture se penche sur le statut des thÃ©Ã¢tres rÃ©gionaux. Un dÃ©cret, promulguÃ© le 16 janvier 2007, attribue Ã ces thÃ©Ã¢tres le statut dâ€™Etablissement public Ã caractÃ¨re industriel et commercial (EPIC) dotÃ© de lâ€™autonomie financiÃ¨re et dâ€™un fonds initial et les charge notamment de crÃ©er un nombre minimum dâ€™Å“uvres thÃ©Ã¢trales dâ€™auteurs algÃ©riens et Ã©trangers appartenant au thÃ©Ã¢tre universel classique et moderne, de susciter les vocations et dâ€™encourager lâ€™art dramatique algÃ©rien, dâ€™assurer aux Å“uvres artistiques crÃ©Ã©es une large diffusion, dâ€™accueillir les troupes thÃ©Ã¢trales Ã©trangÃ¨res et de dÃ©velopper des Ã©changes avec les institutions, organisations et Ã©tablissements sur les questions liÃ©es au 4Ã¨me art.
Ce dÃ©cret a tout de la promesse dâ€™une nouvelle Ã¨re pour le thÃ©Ã¢tre algÃ©rien. Mais pour prometteur quâ€™il soit, le texte de loi nâ€™en est pas moins un Ã©crit qui ne fera ses preuves quâ€™une fois confrontÃ© aux Ã©cueils du terrain quâ€™il devra aplanir pour permettre au thÃ©Ã¢tre dâ€™asseoir durablement et solidement sa scÃ¨ne sur tout le territoire et son ancrage au sein de la sociÃ©tÃ©.
Quand passera le printemps thÃ©Ã¢tral apportÃ© par lâ€™annÃ©e 2007, quand les conventions deviendront caduques, viendra alors le temps de la vÃ©ritable entreprise et du travail Ã long terme rondement menÃ© pour inscrire le thÃ©Ã¢tre dans la pÃ©rennitÃ©, avec une production quantitativement et qualitativement apprÃ©ciable. Le fonds initial des thÃ©Ã¢tres rÃ©gionaux devra les libÃ©rer de toute contrainte financiÃ¨re, dans un premier temps du moins, qui les obligera Ã revoir Ã la baisse leurs prÃ©tentions, dâ€™autres thÃ©Ã¢tres, rÃ©gionaux et de quartier, devront venir renforcer le maillage, des aides publiques devront Ãªtre accordÃ©es aux coopÃ©ratives indÃ©pendantes pour les soutenir et les accompagner le temps quâ€™il faudra pour convaincre les opÃ©rateurs Ã©conomiques, qui ne peuvent se suffire de mesures incitatives Ã©dictÃ©es par la loi de finances, de prendre le relais. Il faut que les planches deviennent assez solides pour servir de tremplin au 4Ã¨me art et Ã tisseur.

H. G.

Posté par : alger-culture, le February 27 2007 21:13:25